



Interrogation sur succession

Par **NOUGAT**, le **28/01/2008** à **12:36**

Ma fille a appri le 5.12.2007 par un notaire que son père s'est suicidé le 16 septembre soit 3 mois plus tard. Il était remarié avec sa cousine, 3 enfants en sont nés). sa famille avait coupé les ponts.

Le notaire demande un copie du livret de famille afin que sa femme puisse établir un certificat d'héritité.

A quoi va lui servir ce document ?

Ma fille a adresser un courrier lui demandant pourquoi comment tout cela est arrivé, mais cette dernière ne répond pas.

Que dois-je faire réellement dans cette succession, envoyez quels documents.

Elle est dans le Var et je suis en région parisienne.

Merci de vous lire !

Martine